



# INVITATION TO TENDER APPEL D'OFFRES

**RETURN BIDS TO:**

**RETOURNER LES SOUMISSIONS Á:**

**Parks Canada Agency  
National Contracting Services  
Bid Receiving Unit  
111, Water Street East  
Cornwall ON K6H 6S3**

**Tender To: Parks Canada Agency**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Soumission aux: l'Agence Parcs Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente at aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici et sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

**Issuing Office - Bureau de distribution**

Parks Canada Agency  
111, Water Street East  
Cornwall ON K6H 6S3

<b>Title-Sujet</b> Rejointoiement et restauration de mur de l'écluse en maçonnerie, Écluse 30 - Lovesick		
<b>Solicitation No. - No. de l'invitation</b> 5P300-16-5265/A		<b>Date:</b> 29 août, 2016
<b>GETS Reference No. – No de reference de SEAG</b>		<b>Client Ref. No. – No. de réf du client.</b>
<b>Solicitation Closes:</b>		
<b>at – á</b> 14 h 00	<b>on – le</b> 15 septembre, 2016	<b>Time Zone - Fuseau horaire</b> EDT - HAE
<b>F.O.B. - F.A.B.</b>		
<b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> X <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/>		
<b>Address Inquiries to: - Adresser toute demande de renseignements à :</b> Patrick Alguire – patrick.alguire@pc.gc.ca		
<b>Telephone No. - No de téléphone</b> (613) 938-5955		<b>Fax No. – No de FAX:</b> (877) 558-2349
<b>Destination of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destinations des biens, services et construction:</b>		
See Herein – Voir en ceci		

**TO BE COMPLETED BY THE BIDDER (type or print)  
À ÊTRE COMPLÉTER PAR LE SOUMISSIONNAIRE (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)**

<b>Vendor/Firm Name – Nom du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Address - Adresse</b>	
<b>Name of person authorized to sign on behalf of the Vendor/Firm</b>	
<b>Titale - Titre</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone:</b>	
<b>Facsimile No. - N° de télécopieur:</b>	
<b>Email - Courriel:</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

Sollicitation No. - N° de l'invitation  
5P300-16-5265/A

Amd. No. - N° de la modif.  
-

Buyer - l'acheteur  
Patrick Alguire

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File Name - Nom du dossier  
Rejointolement et restauration de mur de l'écluse en maçonnerie, Écluse 30 -  
Lovesick

## INVITATION À SOUMISSIONNER

### AVIS IMPORTANT AUX SOUMISSIONNAIRES

#### **SOUSSIONS À DEUX ENVELOPPES**

Les soumissions doivent être présentées respectant un processus à « deux enveloppes ». Consulter l'IP05 aux Instructions particulières aux soumissionnaires.

#### **DÉPÔT DIRECT**

En Avril 2012, le gouvernement du Canada a annoncé qu'il allait remplacer les paiements par chèques par des paiements électroniques d'ici Avril 2016. Les paiements effectués par chèque seront donc remplacés par le dépôt direct. Les entreprises sont encouragées à s'inscrire de façon proactive avec Parcs Canada. S'il vous plaît contacter Patrick Alguire à [patrick.alguire@pc.gc.ca](mailto:patrick.alguire@pc.gc.ca) afin d'obtenir un formulaire d'inscription au dépôt direct.

Des informations complémentaires sur cette initiative du gouvernement du Canada sont disponibles à:  
<http://www.depotdirect.gc.ca>

#### **DISPOSITIONS RELATIVES À L'INTÉGRITÉ - SOUMISSION**

Des changements ont été apportés aux Dispositions relative à l'intégrité - soumission du gouvernement du Canada en date du 4 avril 2016. Voir IG01, Disposition relatives à l'intégrité-soumission de R2710T des Instructions Générales pour plus d'information.

## TABLE DES MATIÈRES

### INSTRUCTIONS PARTICULIÈRES AUX SOUMISSIONNAIRES (IP)

- IP01 Disposition relatives à l'intégrité - Déclaration de condamnation à une infraction
- IP02 Documents de soumission
- IP03 Demandes de renseignements pendant l'appel d'offres
- IP04 Visite des lieux
- IP05 Livraison des soumissions
- IP06 Révision des soumissions
- IP07 Ouverture des soumissions / Évaluation
- IP08 Établissement de la soumission
- IP09 Fonds insuffisants
- IP10 Période de validité des soumissions
- IP11 Documents de construction
- IP12 Sites Web

### INSTRUCTIONS GÉNÉRALES AUX SOUMISSIONNAIRES (IG) – R2710T (2015-07-03)

Les instructions générales suivantes sont incluses par renvoi et publiées sur le site Web suivant :  
<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R>

- IG01 Dispositions relatives à l'intégrité - soumission
- IG02 La soumission
- IG03 Identité ou capacité civile du soumissionnaire
- IG04 Taxes applicables
- IG05 Frais d'immobilisation
- IG06 Immatriculation et évaluation préalable de l'outillage flottant
- IG07 Liste des sous-traitants et fournisseurs
- IG08 Exigences relatives à la garantie de soumission
- IG09 Livraison des soumissions
- IG10 Révision des soumissions
- IG11 Rejet de la soumission
- IG12 Coûts relatifs aux soumissions
- IG13 Numéro d'entreprise – approvisionnement
- IG14 Respect des lois applicables
- IG15 Approbation des matériaux de remplacement
- IG16 Évaluation du rendement
- IG17 Conflit d'intérêts / Avantage indus.
- IG18 Code de conduite pour l'approvisionnement – soumission

### CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES (CS)

- CS01 Condition d'assurance

### DOCUMENTS DU CONTRAT (DC)

### FORMULAIRE DE SOUMISSION ET D'ACCEPTATION (SA)

- SA01 Identification du projet
- SA02 Nom commercial et adresse du soumissionnaire
- SA03 Offre
- SA04 Période de validité des soumissions
- SA05 Acceptation et contrat
- SA06 Durée des travaux
- SA07 Garantie de soumission
- SA08 Signature

Sollicitation No. - N° de l'invitation  
5P300-16-5265/A

Amd. No. - N° de la modif.  
-

Buyer - l'acheteur  
Patrick Alguire

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File Name - Nom du dossier  
Rejointoiement et restauration de mur de l'écluse en maçonnerie, Écluse 30 -  
Lovesick

---

**APPENDICE 1 - Formulaire d'établissement des prix**

**APPENDICE 2 - Disposition relatives à l'intégrité-liste de noms**

**APPENDICE 3 - Formulaire d'attestation**

**APPENDICE 4 – Formulaire de qualification**

**ANNEXE A - Formulaire d'attestation d'assurance**

## SPECIAL INSTRUCTIONS TO BIDDERS (SI)

### IP01 DISPOSITIONS RELATIVES A L'INTEGRITE - DECLARATION DE CONDAMNATION A UNE INFRACTION

Conformément à la Déclaration de condamnation à une infraction, du paragraphe 3 (copié ci-dessous) des Instruction Générales R2410T R2710T, le soumissionnaire doit, selon le cas, présenter avec sa soumission le [Formulaire de déclaration](#) dûment rempli afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

**a. Déclaration de condamnation à une infraction**

avec sa soumission, une liste complète de toutes les accusations au criminel et déclarations de culpabilité à l'étranger qui le touchent ou qui concernent ses affiliés et les premiers sous-traitants qu'il propose et qui, à sa connaissance, peuvent être semblables aux infractions énoncées dans la Politique. La liste des accusations au criminel et des déclarations de culpabilité à l'étranger doit être soumise au moyen du formulaire de déclaration de l'intégrité, qui se trouve à l'adresse suivante : [Formulaire de déclaration pour l'approvisionnement](#).

### IP02 DOCUMENTS DE SOUMISSION

1) Les documents suivants constituent les documents de soumission :

- a) Appel d'offres – Page 1;
- b) Instructions particulières aux soumissionnaires;
- c) Instructions générales – Services de construction – Exigences relatives à la garantie de soumission R2710T (2016-04-04);
- d) Clauses et conditions identifiées aux « Documents du contrat »;
- e) Dessins et devis;
- f) Formulaire de soumission et d'acceptation et toute annexe s'y rattachant; et
- g) Toute modification publiée avant la clôture de l'invitation.

La présentation d'une soumission constitue une affirmation que le soumissionnaire a lu ces documents et accepte les modalités qui y sont énoncées.

2) Les Instructions générales - Services de construction - Exigences relatives à la garantie de soumission R2710T sont incorporées par renvoi et reproduites dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (CCUA) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC). Le guide des CCUA est disponible sur le site Web de TPSGC: <https://achatsventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R>

Toute référence au ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux sera supprimée et remplacée par le ministre de l'Environnement et du Changement climatique aux fins de l'Agence Parcs Canada. Toute référence au ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux sera supprimée et remplacée par l'Agence Parcs Canada.

### IP03 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PENDANT L'APPEL D'OFFRES

1) Toute demande de renseignements sur l'appel d'offres doit être présentée par écrit à l'agent d'approvisionnement dont le nom figure à l'Appel d'offres – Page 1, et ce, le plus tôt possible pendant la durée de l'invitation. À l'exception de l'approbation de matériaux de remplacement, comme cela est décrit à l'IG15 de la R2710T « Instructions générales - Services de construction - Exigences relatives à la garantie de soumission », toutes les autres demandes de renseignements doivent être reçues au moins cinq (5) jours civils avant la date de clôture de l'invitation afin de laisser suffisamment de temps pour y répondre. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après cette date, il est possible qu'on ne puisse y répondre.

- 2) Pour assurer la cohérence et la qualité de l'information fournie aux soumissionnaires, l'agent d'approvisionnement examinera le contenu de la demande de renseignements et décidera s'il convient ou non de publier une modification.
- 3) Toutes les demandes de renseignements et autres communications envoyées avant la clôture de l'appel d'offres doivent être adressées **UNIQUEMENT** à l'agent d'approvisionnement dont le nom figure à l'Appel d'offres – Page 1. Le défaut de se conformer à cette exigence pourrait avoir pour conséquence que la soumission soit déclarée non recevable.

#### **IP04 VISITE OPTIONNELLE DES LIEUX**

Il est recommandé que le soumissionnaire ou un représentant de ce dernier visite les lieux où seront réalisés les travaux. Des dispositions ont été prises pour la visite des lieux, qui se tiendra au Burleigh Falls Lock, 4834 Highway 28, Ontario, le 7 Septembre 2016. La visite des lieux débutera à 12 h 30 HAE.

Les soumissionnaires sont priés de communiquer avec l'autorité contractante au plus tard le 5 Septembre 2016 à 12h HAE pour confirmer leur présence et fournir le nom de la ou des personnes qui assisteront à la visite. On pourrait demander aux soumissionnaires de signer une feuille de présence. Aucun autre rendez-vous ne sera accordé aux soumissionnaires qui ne participeront pas à la visite ou qui n'envoieront pas de représentant. Les soumissionnaires qui ne participeront pas à la visite pourront tout de même présenter une soumission. Toute précision ou tout changement apporté à la demande de soumissions à la suite de la visite des lieux sera inclus dans la demande de soumissions, sous la forme d'une modification.

#### **Équipement de santé et de sécurité obligatoire :**

- Vêtement de flottaison individuel

**Veillez s'il vous plaît apporter votre propre VFI. Ceux qui ne possèdent pas leur propre VFI n'auront pas accès au barrage.**

#### **IP05 LIVRAISON DES SOUMISSIONS**

**L'article IG09 de R2710T est remplacé par ce qui suit:**

1. Les soumissions devront être présentées en respectant un processus à « deux enveloppes ». Les deux enveloppes doivent être jointes et cachetées ensemble dans une troisième enveloppe, l'enveloppe de soumission. Toutes les enveloppes sont fournies par le soumissionnaire.
2. L'enveloppe de soumission doit être adressée et présentée au bureau désigné sur la page frontispice « Appel d'offres » pour la réception des soumissions. Elle doit parvenir à ce bureau au plus tard à la date et à l'heure indiquée pour la clôture des soumissions. Le soumissionnaire doit s'assurer que l'information suivante est reproduite clairement, en caractères de frappe ou d'imprimerie au recto de l'enveloppe de soumission :
  - a. numéro de l'invitation;
  - b. le nom du soumissionnaire;
  - c. l'adresse de retour; et
  - d. l'heure et la date de clôture.
3. Le Formulaire de qualifications ainsi que tout autre document exigé doit être joint et cacheté dans une enveloppe avec l'information suivante reproduite clairement, en caractères de frappe ou d'imprimerie au recto de l'enveloppe :
  - a. ENVELOPPE 1 - QUALIFICATION;
  - b. numéro de l'invitation; et

c. nom du soumissionnaire.

4. Le Formulaire de soumission et d'acceptation (SA) ainsi que la garantie de soumission si applicable doivent être jointes et cacheté dans une enveloppe avec l'information suivante reproduite clairement, en caractères de frappe ou d'imprimerie au recto de l'enveloppe :
  - a. ENVELOPPE 2 - PRIX;
  - b. numéro de l'invitation; et
  - c. nom du soumissionnaire.
5. La livraison correcte des soumissions dans les délais prescrits est la responsabilité exclusive du soumissionnaire.

#### **IP06 RÉVISION DES SOUMISSIONS**

Les alinéas 1 et 3 de IG 10 de R2710T sont remplacé par la suivante;

Une soumission soumise en conformité avec ces instructions peut être révisé en soumettant en main propre une nouvelle enveloppe de prix. Elle doit parvenir bureau de réception des soumissions au plus tard à la date et à l'heure indiquée pour la clôture des soumissions. Le soumissionnaire doit s'assurer que l'information suivante est reproduite clairement, en caractères de frappe ou d'imprimerie au recto de l'enveloppe de soumission :

- a. ENVELOPPE 2 – PRIX RÉVISÉ;
- b. numéro de l'invitation; et
- c. nom du soumissionnaire.

#### **IP07 OUVERTURE DES SOUMISSIONS / ÉVALUATION**

1. Il n'y aura pas d'ouverture des soumissions en public lors du dépôt de soumissions.
2. Enveloppe 1 - Qualification - Sera ouverte en privé. Cette enveloppe sera ouverte en premier pour évaluer les documents requis. L'évaluation sera faite selon une note de passage ou d'échec. Cette étape sera franchie seulement si le soumissionnaire satisfait aux exigences obligatoires requises. Si le soumissionnaire ne satisfait pas à une ou à chacune des exigences obligatoires, sa soumission sera jugée irrecevable et aucune autre considération ne sera donnée à la soumission. L'enveloppe 2 sera retournée au soumissionnaire sans qu'elle n'ait été ouverte.
3. Enveloppe 2 - Prix - L'enveloppe 2 sera évaluée selon les exigences obligatoires requises. Si le soumissionnaire ne satisfait pas à une ou à chacune des exigences obligatoires, sa soumission sera jugée irrecevable et aucune autre considération ne sera donnée à la soumission.
4. L'entrepreneur ayant fourni la soumission recevable la plus basse sera recommandée pour l'octroi du contrat.
5. Les résultats des soumissions peuvent être obtenus en contactant l'agent d'approvisionnement dont le nom figure à l'Appel d'offres - Page 1

#### **IP08 ÉTABLISSEMENT DE LA SOUMISSION**

L'entrepreneur doit établir la soumission d'après les documents pertinents énumérés dans les Instructions particulières aux soumissionnaires. Il lui appartient de demander des éclaircissements sur les clauses, les conditions ou les exigences techniques exprimées dans ce document.

## **IP09 FINANCEMENT INSUFFISANT**

- 1) Si la soumission conforme la plus basse dépasse le montant des fonds alloués par le Canada pour les travaux à exécuter pendant la phase de construction
  - a) de 15 % ou moins, le Canada pourra décider d'appliquer l'une des mesures suivantes :
    - (i) annuler l'appel d'offres;
    - (ii) obtenir des fonds supplémentaires et, sous réserve des dispositions de l'IG11 des Instructions générales aux soumissionnaires, attribuer le contrat au soumissionnaire ayant présenté la soumission conforme la plus basse;
    - (iii) réexaminer la portée des travaux en conséquence et négocier une réduction équivalente sur le prix offert auprès du soumissionnaire ayant présenté la soumission conforme la plus basse.
  - b) de plus de 15 %, le Canada pourra décider d'appliquer l'une des mesures suivantes :
    - (i) annuler l'appel d'offres; obtenir des fonds supplémentaires et, sous réserve des dispositions de l'IG11 des Instructions générales aux soumissionnaires, attribuer le contrat au soumissionnaire ayant présenté la soumission conforme la plus basse;
    - (ii) réexaminer la portée des travaux en conséquence et inviter les soumissionnaires ayant présenté une soumission conforme lors de l'appel d'offres initial à soumissionner de nouveau.
- 2) Si le Canada décide d'entamer des négociations ou de lancer un nouvel appel d'offres, en application aux sous-alinéas 1)a)(iii) ou 1)b)(iii), les soumissionnaires devront recourir aux mêmes sous-traitants et fournisseurs que dans leur offre initiale.
- 3) Si le Canada choisit de négocier une réduction du prix offert, en application au sous-alinéa 1)a)(iii), et qu'il n'arrive pas à une entente, il pourra exercer l'une des options indiquées aux sous-alinéas 1)a)(i) ou 1)a)(ii).

## **IP10 PÉRIODE DE VALIDITÉ DES SOUMISSIONS**

- 1) Le Canada se réserve le droit de demander une prorogation de la période de validité des soumissions comme il est précisé à la SA04 du Formulaire de soumission et d'acceptation. Dès réception d'un avis écrit du Canada, les soumissionnaires auront le choix d'accepter ou de refuser la prorogation proposée.
- 2) Si la prorogation mentionnée à l'alinéa 1) de l'IP08 est acceptée par écrit par tous les soumissionnaires qui ont présenté une soumission, le Canada poursuivra alors sans tarder l'évaluation des soumissions et les processus d'approbation.
- 3) Si la prorogation mentionnée à l'alinéa 1) de l'IP08 n'est pas acceptée par écrit par tous les soumissionnaires qui ont présenté une soumission, le Canada pourra alors, à sa seule discrétion,
  - a) poursuivre l'évaluation des soumissions de ceux qui auront accepté la prorogation proposée et obtenir les approbations nécessaires; ou
  - b) annuler l'appel d'offres.
- 4) Les conditions exprimées dans les présentes ne limitent d'aucune façon les droits du Canada définis dans la loi ou en vertu de l'IG11 de R2710T.

## **IP11 DOCUMENTS DE CONSTRUCTION**



À l'attribution du contrat, une copie papier des dessins signés et scellés, du devis et des modifications sera fournie à l'entrepreneur retenu. Il incombera à ce dernier d'obtenir les autres exemplaires dont il peut avoir besoin et, le cas échéant, d'en assurer les coûts.

## IP12 SITES WEB

La connexion à certains des sites Web se trouvant aux documents d'appel d'offres est établie à partir d'hyperliens. La liste suivante énumère les adresses de ces sites Web.

Appendice L du Conseil du Trésor, Compagnies de cautionnement reconnues  
<http://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=14494&section=text#appL>

Achats et ventes <https://achatsetventes.gc.ca/>

Sanctions économiques canadiennes <http://www.international.gc.ca/sanctions/index.aspx?lang=fra>

Rapport d'évaluation du rendement de l'entrepreneur (Formulaire PWGSC-TPSGC 2913)  
<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/2913.pdf>

Cautionnement de soumission (formulaire PWGSC-TPSGC 504)  
<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/504.pdf>

Cautionnement d'exécution (formulaire PWGSC-TPSGC 505)  
<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/505.pdf>

Cautionnement pour le paiement de la main-d'œuvre et des matériaux (formulaire PWGSC-TPSGC 506)  
<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/506.pdf>

Guide des clauses et conditions uniformisées d'achats (CCUA) <https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R>

Services de sécurité industrielle <http://ssi-iss.tpsgc-pwgsc.gc.ca/index-fra.html>

TPSGC, Code de conduite pour l'approvisionnement <http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/cndt-cndct/contexte-context-fra.html>

TPSGC, Formulaire relatifs à l'administration des contrats de construction et de services d'experts-conseils <http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/formulaires-forms-fra.html>

Formulaire de déclaration  
<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/formulaire-form-fra.html>

## **CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES (CS)**

### **CS01 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ**

Il n'y a aucune exigence de sécurité applicable à ce contrat.\

### **CS02 CONDITIONS D'ASSURANCE**

#### 1. Polices d'assurance

- a) L'entrepreneur souscrit et maintient, à ses propres frais, les polices d'assurance conformément aux exigences de l'Attestation d'assurance. L'assurance doit être souscrite auprès d'un assureur autorisé à faire affaire au Canada.
- b) Le respect des exigences en matière d'assurance ne dégage pas l'entrepreneur de sa responsabilité en vertu du contrat, ni ne la diminue. L'entrepreneur est responsable de décider si une assurance supplémentaire est nécessaire pour remplir ses obligations en vertu du contrat et pour se conformer aux lois applicables. Toute assurance supplémentaire souscrite est à la charge de l'entrepreneur ainsi que pour son bénéfice et sa protection.

#### 2. Période d'assurance

- a) Les polices exigées à l'Attestation d'assurance doivent prendre effet le jour de l'attribution du contrat et demeurer en vigueur pendant toute la durée du contrat.
- b) Il incombe à l'entrepreneur de fournir et de maintenir la garantie pour produits/travaux complétés de sa police d'assurance responsabilité civile des entreprises, et ce pour un délai minimum de (6) six ans suivant la date du Certificat d'achèvement substantiel.

#### 3. Preuve d'assurance

- a) Avant le début des travaux, et au plus tard trente (30) jours après l'acceptation de sa soumission, l'entrepreneur doit remettre au Canada une Attestation d'assurance sur le formulaire fourni.
- b) À la demande du Canada, l'entrepreneur doit fournir les originaux ou les copies certifiées de tous les contrats d'assurance auxquels l'entrepreneur a souscrit conformément à l'Attestation d'assurance.

#### 4. Indemnités d'assurance

En cas de sinistre, l'entrepreneur doit faire sans délai toutes choses et exécuter tous documents requis pour le paiement de l'indemnité d'assurance.

#### 5. Franchise

L'entrepreneur doit assumer le paiement de toutes sommes d'argent en règlement d'un sinistre, jusqu'à concurrence de la franchise.

## DOCUMENTS DU CONTRAT (DC)

- 1) Les documents suivants constituent le contrat :
  - a) Page « Contrat » une fois signée par le Canada;
  - b) Formulaire de soumission et d'acceptation et toute annexe s'y rattachant remplis en bonne et due forme;
  - c) Dessins et devis ;
  - d) Conditions générales et clauses :

CG1 Dispositions générales	R2810D	(2016-04-04)
CG2 Administration du contrat	R2820D	(2016-01-28);
CG3 Exécution et contrôle des travaux	R2830D	(2015-02-25);
CG4 Mesures de protection	R2840D	(2008-05-12);
CG5 Modalités de paiement	R2850D	(2016-01-28);
CG6 Retards et modifications des travaux	R2865D	(2016-01-28);
CG7 Défaut, suspension ou résiliation du contrat	R2870D	(2008-05-12);
CG8 Règlement des différends	R2880D	(2016-01-28);
CG9 Garantie contractuelle	R2890D	(2014-06-26);
CG10 Assurances	R2900D	(2008-05-12);
Coûts admissibles pour les modifications de contrat sous CG6.4.1 Conditions supplémentaires;	R2950D	(2015-02-25);
  - e) Toute modification émise ou toute révision de soumission recevable, reçue avant l'heure et la date déterminée pour la clôture de l'invitation;
  - f) Toute modification incorporée d'un commun accord entre le Canada et l'entrepreneur avant l'acceptation de la soumission; et
  - g) Toute modification aux documents du contrat qui est apportée conformément aux conditions générales.
- 2) Les documents identifiés par titre, numéro et date ci-dessus sont intégrés par renvoi et sont reproduits dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (CCUA) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC). Le guide des CCUA est disponible sur le site Web de TPSGC : <https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>
- 3) La langue des documents du contrat est celle du Formulaire de soumission et d'acceptation présenté.

## FORMULAIRE DE SOUMISSION ET D'ACCEPTATION (SA)

**Formulaire de soumission et d'acceptation doivent être inclus dans l'enveloppe deux.**

### SA01 IDENTIFICATION DU PROJET

Titre: **Rejointoiement et restauration de mur de l'écluse en maçonnerie, Écluse 30 - Lovesick**

N° de l'invitation à soumissionner : 5P300-16-5265/A

L'Agence Parcs Canada (APC) a besoin de services de construction pour le rejointoiement et la restauration de mur de l'écluse en maçonnerie de la trentième écluse, Lovesick. Les travaux nécessitent un accès aux voies maritimes pour tous les équipements et les matériaux, l'installation de batardeau, le ratissage, l'application du coulis, les réparations par flipot, le rejointoiement, le remplacement de la pierre, l'enlèvement de la réparation de dalle de béton existante, le béton coulé sur place et la restauration du site.

### SA02 NOM COMMERCIAL ET ADRESSE DU SOUMISSIONNAIRE

Nom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Télécopieur : \_\_\_\_\_

Email : \_\_\_\_\_

NEA : \_\_\_\_\_

### SA03 OFFRE

Le soumissionnaire offre au Canada d'exécuter les travaux du projet mentionné ci-dessus, conformément aux documents de soumission pour le **MONTANT TOTAL DE LA SOUMISSION INDIQUÉ DANS L'APPENDICE 1.**

### SA04 PÉRIODE DE VALIDITÉ DE LA SOUMISSION

La soumission ne peut être retirée pour une période de 30 jours suivant la date de clôture de l'invitation.

### SA05 ACCEPTATION ET CONTRAT

À l'acceptation de l'offre de l'entrepreneur par le Canada, un contrat exécutoire est formé entre le Canada et l'entrepreneur. Les documents constituant le contrat sont ceux mentionnés aux Documents du contrat.

### SA06 DURÉE DES TRAVAUX

L'entrepreneur doit exécuter et terminer les travaux au plus tard le **30 avril 2017.**

Sollicitation No. - N° de l'invitation  
5P300-16-5265/A

Amd. No. - N° de la modif.  
-

Buyer - l'acheteur  
Patrick Alguire

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File Name - Nom du dossier  
Rejointoiement et restauration de mur de l'écluse en maçonnerie, Écluse 30 -  
Lovesick

---

### **SA07 GARANTIE DE SOUMISSION**

Le soumissionnaire joint à son offre une garantie de soumission, conformément à IG08 – Exigences relatives à la garantie de soumission de R2710T – Instructions générales – Services de construction – Exigences relatives à la garantie de soumission

### **SA08 SIGNATURE**

---

Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du soumissionnaire (en lettres moulées ou en caractères d'imprimerie)

---

Signature

---

Date

**APPENDICE 1 FORMULAIRE D'ÉTABLISSEMENT DES PRIX****Appendice 1 Formulaire d'établissement des prix doivent être inclus dans l'enveloppe deux.**

- 1) Les prix par unité régiront l'établissement du montant total calculé. Toute erreur de calcul dans la présente annexe sera corrigée par le Canada.
- 2) Le Canada peut rejeter toute soumission si l'un ou plusieurs des prix soumis ne reflètent pas raisonnablement le coût de l'exécution de la partie des travaux auxquels ce prix s'applique.

Remarque : Les soumissionnaires doivent se rappeler que c'est leur responsabilité d'inclure dans leur offre tous les travaux décrits dans les plans et devis. Le prix des travaux qui ne figurent pas dans le tableau des prix unitaires, notamment l'installation et la désinstallation, etc., sera inscrit dans le tableau des prix forfaitaires et reporté au montant de soumission total.

**TABLEAU DES PRIX FORFAITAIRES**

Num. d'art.	Renvoi au devis	Classification de la main-d'œuvre, des installations ou des matériaux	Unité de mesure	Prix estimatif total, TPS/TVH en sus
.1	01 10 00	La mobilisation : Comprend la mise en place de tous les composants pour faciliter le travail, y compris les cautionnements, mais à l'exclusion des échafaudages.	Montant forfaitaire	_____ \$
.2	01 10 00	Démolition : Inclure toute composante de démantèlement et d'enlèvement de la zone des travaux.	Montant forfaitaire	_____ \$
.3	01 10 00	Tous les autres éléments non identifiés dans le formulaire de soumission, mais spécifiés, indiqués ou implicite dans le dossier contractuel et/ou qui sont nécessaires pour terminer le travail dans son intégralité, y compris le coût de tous les permis et les autres frais.	Montant forfaitaire	_____ \$
.4	01 35 43	Toutes les mesures environnementales, non incluses ailleurs dans les Formulaires de soumission.	Montant forfaitaire	_____ \$
.5	01 54 23	Fournir, installer et entretenir les échafaudages. Inclure les escaliers d'accès, l'ancrage et la protection temporaire contre les chutes. Inclure l'enlèvement à l'achèvement du projet.	Montant forfaitaire	_____ \$
.6	31 23 19	Fournir, installer et entretenir les batardeaux et le rideau de confinement à l'écluse. Inclure l'assèchement du sol de l'écluse.	Montant forfaitaire	_____ \$
.7	31 23 19	Enlèvement des batardeaux et des rideaux de confinement à l'achèvement du projet.	Montant forfaitaire	_____ \$
.8	31 23 19	Fournir et installer des poutrelles en bois dans les rainures dans le cas où le travail à l'intérieur des batardeaux se prolongerait au-delà du 14 mars 2017. Inclure pour l'enlèvement des poutrelles en bois et leur remise à l'APC.	Montant forfaitaire	_____ \$
.9	01 51 23 01 56 00	Fournir des logements, des palissades de chantier, des clôtures, des bâches et des structures temporaires pour l'enceinte de travail, la sécurité et la sûreté.	Montant forfaitaire	_____ \$
.10	01 51 23	Chauffage : Comprend tous les combustibles/électricité pour le chauffage et le coût de location des appareils de chauffage.	Montant forfaitaire	_____ \$
.11	Varie	Installer une zone de transit temporaire, selon le dessin S01. Retirer après l'achèvement et restaurer le gazon.	Montant forfaitaire	_____ \$
.12	05 50 00	Enlever, réparer, galvaniser et réinstallez deux échelles dans l'écluse, voir dessin S03.	Montant forfaitaire	_____ \$
.13	05 50 00	Renforcement des charnières, voir détail 04/S05.	Montant forfaitaire	_____ \$

Num. d'art.	Renvoi au devis	Classification de la main-d'œuvre, des installations ou des matériaux	Unité de mesure	Prix estimatif total, TPS/TVH en sus
.14	04 03 07	Effectuer 100 % du ratissage et du rejointolement de tous les joints de mortier, dans tous les murs de l'écluse mentionnés dans les dessins, y compris les murs d'amont et d'aval. Achèvement du ratissage, du rejointolement profond et du rejointolement de la finition selon 07/S04 et 08/S04.	Montant forfaitaire	_____ \$
.15	04 03 07	Effectuer 100 % du ratissage et du rejointolement avec colmatage élastique des joints des pierres à chaperon, (Dans la zone du contrat seulement. chaperons en béton au-delà non inclus.) Voir les détails 02/S04.	Montant forfaitaire	_____ \$
.16	01 35 43	Nettoyage de la pierre avant le début des travaux et après que les travaux de maçonnerie ont été achevés. Inclure pour l'enlèvement des moules zébrées et les algues au début de murs.	Montant forfaitaire	_____ \$
.17	01 10 00	Démobilisation : Comprend tout enlèvement des composants, le nettoyage, l'aménagement paysager et le rétablissement des éléments perturbés par le travail.	Montant forfaitaire	_____ \$
<b>MONTANT FORFAITAIRE TOTAL</b>				_____ \$

### TABLEAU DES PRIX UNITAIRES

Le tableau des prix unitaires désigne le travail auquel s'appliquent une entente à prix unitaire et une entente à forfait.

- (a) Le prix unitaire et le prix estimatif total doivent être inscrits pour chaque élément énuméré.  
 (b) Les travaux compris dans chaque élément doivent correspondre à la description fournie dans la section de référence des spécifications.

Num. d'art	Renvoi au devis	Classification de la main-d'œuvre, des installations ou des matériaux	Unité de mesure	Quantité estimative	Prix unitaire, TPS/TVH en sus	Prix estimatif total, TPS/TVH en sus
1	04 03 07	Retirer et remettre les pierres déplacées, y compris la consolidation, les joints de collets, le mortier de pose, et le pointage. Voir 09/S04.	m2	5.0	_____ \$	_____ \$
2	04 03 42	Nouvelle pierre : Enlever et remplacer avec une nouvelle unité de pierre. Y compris toute la consolidation nécessaire, les prises avec colliers, le mortier de pose et le pointage. Supposons la profondeur de pierre de 600 mm pour les murs	m2	4.0	_____ \$	_____ \$
3	04 03 42	Nouvelle pierre pour remplacer le calage de bois détérioré. Supposons la taille de pierre de 600 x 100 x 300 dp	m2	1.5	_____ \$	_____ \$
4	04 03 41	Réparation de flipot (large) : Taille : 600 x 400 mm. Y compris tous les joints collets, le mortier de pose, le pointage et les broches. Voir 05/S04.	m2	6.0	_____ \$	_____ \$
		a) Écluse (200 mm dp)				
		b) Écluse (125 mm dp)	m2	10.0	_____ \$	_____ \$

Num. d'art	Renvoi au devis	Classification de la main-d'œuvre, des installations ou des matériaux	Unité de mesure	Quantité estimative	Prix unitaire, TPS/TVH en sus	Prix estimatif total, TPS/TVH en sus
5	04 03 41	Réparation de flipot (petit) : Taille : 400 x 200 x 100 mm de profondeur. Y compris tous les joints collets, le mortier de pose, le pointage et les broches. Voir 04/S04.	m2	10.0	_____ \$	_____ \$
6	04 03 41	Réparation de flipot (bord) Taille : 1500 x 100 x 125 mm de profondeur. Y compris tous les joints collets, le mortier de pose, le pointage et les broches. Voir 03/S05.	m2	2.0	_____ \$	_____ \$
7	03 30 00	Réparation du béton peu profond sur la surface de la paroi selon 5/S05.	m2	1.5	_____ \$	_____ \$
8	03 30 00	Réparation du béton profond sur la surface de la paroi selon 6/S05.	m2	6.0	_____ \$	_____ \$
9	04 03 41	Réparation in situ des fractures : Réparation in situ des unités de calcaire fissuré. Y compris tous chevillages et la réparation de la pierre. Voir 01/S04.	Chaque	20	_____ \$	_____ \$
10	04 03 41	Retirer les inserts en acier existants et de les réparer avec des bouchons de flipot.	Chaque	85	_____ \$	_____ \$
11	04 03 07	Scellement du noyau de mur, y compris l'installation et l'enlèvement des tubes. Voir 08/S04. a) Installer le coulis à l'écluse (mesure à être vérifiée tous les jours).	Litres	2000	_____ \$	_____ \$
12	04 03 07	Installation de coulis 20 MPa autour du calage de bois existant. Autoriser l'enlèvement du calage de bois pourrie.	Litres	100	_____ \$	_____ \$
13	03 30 00	Réparation du béton face au ciel selon le dessin 10/S04.	m2	4.0	_____ \$	_____ \$
<b>TOTAL DES PRIX UNITAIRES</b>					_____ \$	_____ \$

**PRIX TOTAL DE LA SOUMISSION**  
(Taxes applicables en sus)

\_\_\_\_\_ \$

Remarque : Les soumissionnaires doivent se rappeler qu'il leur incombe d'inclure dans leur offre tous les travaux décrits dans les plans et devis.





**APPENDICE 3 FORMULAIRE DE SOUMISSION ET D'ACCEPTATION – Formulaire d'attestation**

***Le formulaire suivant doit être rempli et signé avant le début des travaux sur les lieux gérés par Parcs Canada.***

Attestation et preuve de conformité aux exigences en matière de santé et sécurité au travail (SST)

**Les entrepreneurs devront remplir ce formulaire à la satisfaction de Parcs Canada pour avoir accès aux lieux de travail.**

Parcs Canada considère que les textes législatifs fédéraux régissant la santé et la sécurité au travail lui imposent certaines responsabilités en tant que propriétaire de lieux de travail. Pour être en mesure d'assumer ces responsabilités, Parcs Canada met en œuvre un régime de sécurité à l'intention des entrepreneurs qui exécutent des travaux sur ses lieux de travail, afin qu'ils assument bien les rôles et les responsabilités qui leur incombent en vertu de la partie II du Code canadien du travail et du *Règlement canadien sur la santé et la sécurité au travail*.

Autorité responsable/chef de projet de Parcs Canada	Adresse	Coordonnées
Gestionnaire de projet/autorité contractante (supprimer la mention inutile)		
Entrepreneur principal		
Sous-traitant(s) (ajouter des lignes au besoin)		

Lieux des travaux
-------------------

Description générale des travaux à exécuter
---

Répondre par « Oui » aux énoncés qui s'appliquent à la situation.

	Une réunion a été organisée pour discuter des risques et de l'accès au lieu de travail; tous les risques connus et prévisibles ont été signalés à l'entrepreneur et à ses sous-traitants.
	L'entrepreneur et ses sous-traitants respecteront tous les textes législatifs fédéraux et provinciaux/territoriaux, ainsi que les politiques et procédures de Parcs Canada qui s'appliquent L'entrepreneur et ses sous-traitants respecteront tous les textes législatifs fédéraux et provinciaux/territoriaux, ainsi que les politiques et procédures de Parcs Canada qui s'appliquent à la Santé et sécurité au travail.
	L'entrepreneur et ses sous-traitants fourniront tous les matériels, équipements, dispositifs et vêtements de sécurité exigés.
	L'entrepreneur et ses sous-traitants verront à ce que leurs employés connaissent bien tous les matériels, équipements, dispositifs et vêtements de sécurités exigés, et qu'ils les utilisent en tout temps.
	L'entrepreneur et ses sous-traitants verront à ce que leurs activités ne mettent pas en danger la santé et la sécurité des employés de Parcs Canada.
	L'entrepreneur/le sous-traitant a inspecté le chantier et a effectué une évaluation des risques; il a mis en place un plan de santé et sécurité qu'il a porté à la connaissance de ses employés avant le début des travaux.
	Lorsque l'entrepreneur ou un sous-traitant entreposera, manipulera ou utilisera des substances dangereuses sur le lieu de travail, il placera des panneaux d'avertissement aux points d'accès afin d'avertir les personnes concernées de la présence de ces substances et de leur communiquer les précautions à prendre pour éviter ou limiter les risques de blessure ou d'accident mortel.
	L'entrepreneur et ses sous-traitants verront à ce que leurs employés connaissent toutes les procédures d'urgence en vigueur dans le lieu de travail.

Je soussigné, \_\_\_\_\_ (entrepreneur), atteste que j'ai lu, que je comprends et que je respecterai, ainsi que mon entreprise, mes employés et tous mes sous-traitants, les exigences exposées dans le présent document et les conditions du contrat.

Nom \_\_\_\_\_

Signature \_\_\_\_\_

Date \_\_\_\_\_

## APPENDICE 4 - FORMULAIRE DE QUALIFICATIONS (21 pages)

**Appendice 4 - Le Formulaire de qualification (21 pages) doit être inclus dans l'enveloppe numéro un.**

### PARTIE 1 - « FORMULAIRE DE SOUMISSION DE QUALIFICATION D'ENTREPRENEURS »

#### DÉFINITIONS :

Soumissionnaire : désigne la personne ou l'entité (ou dans le cas d'une entreprise commune, les personnes ou les entités) qui dépose une offre pour effectuer un contrat de biens, de services ou les deux. Il ne comprend pas la société mère, les filiales ou autres affiliées du soumissionnaire, ou ses sous-traitants.

Client : signifie le maître d'œuvre, ou son représentant, du département de financement ou de l'organisation qui a été directement impliquée dans la passation de contrats pour des activités de construction du projet terminé référencé.

Projet(s) complété(s) : Un projet de construction qui a été achevé et le client a pris en charge une fois l'ouvrage construit. (Une phase complétée d'un projet peut être considérée comme un « projet achevé » à condition qu'il ait atteint la fin et où le client ait pris en charge l'ouvrage construit. La phase complétée doit satisfaire aux exigences spécifiées pour la valeur en dollars du projet et le type de construction.)

Remplacer : Retirer des éléments identifiés et installer de nouvelles versions de même taille, matériau, finition et qualité, sauf indication contraire.

Valeur totale : Le coût final du contrat entre le client et l'entreprise.

## EXIGENCES OBLIGATOIRES

Soumettre toutes les informations nécessaires pour compléter la demande d'homologation dans l'Enveloppe numéro un.

1. Point 1.1. A Déclaration de l'entrepreneur
2. Point 1.1.H Expérience de l'entrepreneur en maçonnerie à valeur patrimoniale
3. Tableau 1.1.H Expérience de l'entrepreneur en maçonnerie à valeur patrimoniale - Projet n° 1
4. Tableau 1.1.H Expérience de l'entrepreneur en maçonnerie à valeur patrimoniale - Projet n° 2
5. Tableau 1.1.H Expérience de l'entrepreneur en maçonnerie à valeur patrimoniale - Projet n° 3
6. Tableau 1.1.I Formulaire de référence du client pour Projet soumissionnaire n° 1
7. Tableau 1.1.J Formulaire de référence du client pour Projet Soumissionnaire n° 2
8. Tableau 1.1.K Formulaire de référence du client pour Projet Soumissionnaire n° 3
9. Point 1.1.L Expérience du surintendant de chantier
10. Tableau 1.1.L Expérience du surintendant de chantier - Projet n° 1
11. Tableau 1.1.L Expérience du surintendant de chantier - Projet n° 2
12. Tableau 1.1.L Expérience du surintendant de chantier - Projet n° 3
13. Point 1.1.M Expérience du maître maçon tailleur de pierre
14. Tableau 1.1.M Expérience du maître maçon tailleur de pierre - Projet n° 1
15. Tableau 1.1.M Expérience du maître maçon tailleur de pierre - Projet n° 2
16. Tableau 1.1.M Expérience du maître maçon tailleur de pierre - Projet n° 3
17. Tableau 1.1.N Personne responsable du mélange à mortier - Projet n° 1
18. Tableau 1.1.N Personne responsable du mélange à mortier - Projet n° 2
19. Tableau 1.1.N Personne responsable du mélange à mortier - Projet n° 3

### **Point 1.1. A Déclaration de l'entrepreneur**

#### **DÉCLARATION - Entrepreneur**

**Indiquez si vous êtes :**

**Entrepreneur en maçonnerie à valeur patrimoniale**

**Entrepreneur général avec un entrepreneur de maçonnerie à valeur patrimoniale en sous-traitance**

Je soussigné, étant un maître d'œuvre du soumissionnaire, certifie que les informations données dans les tableaux 1.1. H, jusqu'à et y compris le tableau 1.1.N est exact autant que je sache.

Nom : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

### Point 1.1.H Expérience de l'entrepreneur en maçonnerie à valeur patrimoniale

1. L'entrepreneur en **maçonnerie à valeur patrimoniale** ou les intervenants de second œuvre doivent avoir trois (3) **projets achevés** qui répondent à tous les critères énumérés dans la section 1.1.H.2.
2. Les critères suivants doivent être démontrés pour le **projet achevé** :
  - i. Les **projets achevés** doivent collectivement démontrer qu'ils satisfont tous les critères de **la maçonnerie à valeur patrimoniale** énumérés dans le tableau 1.1.H, chaque projet ayant une valeur minimale de 400 000 \$ (hors taxes).
  - ii. **Les projets achevés** doivent avoir été réalisés au cours des dix (10) dernières années.
  - iii. Remplir et soumettre les formulaires de référence du client (tableaux 1.1. I, 1.1.J et 1.1.K). Les projets achevés doivent être les mêmes **projets achevés** que ceux indiqués dans le tableau 1.1.H.
3. L'entrepreneur de **maçonnerie à valeur patrimoniale** ou les intervenants de second œuvre doivent démontrer dans le tableau 1.1.H qu'ils ont l'expérience requise, dans le respect des *Normes et lignes directrices pour la conservation des lieux patrimoniaux au Canada*, de l'ensemble des tâches suivantes collectivement au sein des projets n° 1, n° 2 et n° 3 :
  - Ratisser les joints à la main;
  - Découpage de la pierre;
  - Réparations par morceau rapporté ;
  - Techniques d'enclouage;
  - Rejointoiement historique.

Tableau 1.1.H doit être rempli pour que la soumission soit jugée recevable. Notez que les références de clients ne seront utilisées que pour confirmer les informations fournies dans les tableaux.









**Tableau 1.1.I**

**FORMULAIRE DE RÉFÉRENCE DU CLIENT POUR LE PROJET DE SOUMISSIONNAIRE No. 1 (1 page)**

*(doit être le même projet n° 1 comme indiqué dans le Tableau 1.1.H)*

**Lettre de référence du client**

Le projet qui est présenté par le **soumissionnaire** doit démontrer les exigences suivantes :

Ceci confirme que l'entrepreneur suivant \_\_\_\_\_,  
a exécuté le travail pour le projet suivant qui inclut des travaux sur **la maçonnerie à valeur patrimoniale**

Détails du projet :

Nom du projet : \_\_\_\_\_

Emplacement du projet (adresse et ville) :  
\_\_\_\_\_

Je certifie les informations fournies dans ce formulaire de référence du client pour être vraies et factuelles.

\_\_\_\_\_  
**Client** Nom

\_\_\_\_\_  
Titre

\_\_\_\_\_  
Signature

\_\_\_\_\_  
**Client** Nom de l'organisme

\_\_\_\_\_  
Numéro de téléphone

\_\_\_\_\_  
Date

**Tableau 1.1.I**

**FORMULAIRE DE RÉFÉRENCE DU CLIENT POUR LE PROJET DE SOUMISSIONNAIRE No. 2 (1 page)**

*(doit être le même projet n° 2 comme indiqué dans le Tableau 1.1.H)*

**Lettre de référence du client**

Le projet qui est présenté par le **soumissionnaire** doit démontrer les exigences suivantes :

Ceci confirme que l'entrepreneur suivant \_\_\_\_\_,  
a exécuté le travail pour le projet suivant qui inclut des travaux sur **la maçonnerie à valeur patrimoniale**

Détails du projet :

Nom du projet : \_\_\_\_\_

Emplacement du projet (adresse et ville) :  
\_\_\_\_\_

Je certifie les informations fournies dans ce formulaire de référence du client pour être vraies et factuelles.

\_\_\_\_\_  
**Client** Nom

\_\_\_\_\_  
Titre

\_\_\_\_\_  
Signature

\_\_\_\_\_  
**Client** Nom de l'organisme

\_\_\_\_\_  
Numéro de téléphone

\_\_\_\_\_  
Date

**Tableau 1.1.I**

**FORMULAIRE DE RÉFÉRENCE DU CLIENT POUR LE PROJET DE SOUMISSIONNAIRE No. 3 (1 page)**

*(doit être le même projet n° 3 comme indiqué dans le Tableau 1.1.H)*

**Lettre de référence du client**

Le projet qui est présenté par le **soumissionnaire** doit démontrer les exigences suivantes :

Ceci confirme que l'entrepreneur suivant \_\_\_\_\_,  
a exécuté le travail pour le projet suivant qui inclut des travaux sur **la maçonnerie à valeur patrimoniale**

Détails du projet :

Nom du projet : \_\_\_\_\_

Emplacement du projet (adresse et ville) :  
\_\_\_\_\_

Je certifie les informations fournies dans ce formulaire de référence du client pour être vraies et factuelles.

\_\_\_\_\_  
**Client** Nom

\_\_\_\_\_  
Titre

\_\_\_\_\_  
Signature

\_\_\_\_\_  
**Client** Nom de l'organisme

\_\_\_\_\_  
Numéro de téléphone

\_\_\_\_\_  
Date

### **Point 1.1.L Expérience du surintendant de chantier**

1. Le **surintendant des travaux de maçonnerie** doit avoir un minimum de dix (10) années d'expérience dans la gestion globale, l'organisation des intervenants de second œuvre et la planification des projets de maçonnerie.
2. Le surintendant du site de maçonnerie doit avoir trois (3) **projets achevés** dont chacun répond aux critères suivants :
  1. Les **projets achevés** doivent chacun avoir une valeur minimum de 400 000 \$ (hors taxes).
  2. Les **projets achevés** doivent avoir été réalisés au cours des dix (10) dernières années.

La **maçonnerie à valeur patrimoniale en sous-traitance** peut comprendre un **surintendant de chantier** qui possède l'expérience requise sur les projets réalisés sous un autre entrepreneur général.

Tableau 1.1.L doit être rempli pour que la soumission soit jugée recevable.

## Tableau 1.1.L

### Tableau 1.1.L Expérience du surintendant de chantier

Nom du **surintendant de chantier** qui sera utilisé pour ce projet : \_\_\_\_\_

1. Est-ce que le **surintendant de chantier** a un minimum de dix (10) années d'expérience dans la gestion globale et la planification des projets de construction?

OUI\_\_\_ NON\_\_\_

2. Identifier les projets pour valider l'**expérience du surintendant** :

#### Projet n° 1

Nom du projet :	
Valeur totale de la <b>maçonnerie à valeur patrimoniale</b> composante des travaux (hors taxes) :	
Adresse :	
Ville :	
Pays :	
Date de commencement (mois année) :	
Date d'achèvement (mois année) :	
Description du projet :	
<b>Client</b> Nom de l'organisation :	

**Tableau 1.1.L**

**Tableau 1.1.L Expérience du surintendant de chantier**

**Projet n° 2**

Nom du projet :	
Valeur totale de la <b>maçonnerie à valeur patrimoniale</b> composante des travaux (hors taxes) :	
Adresse :	
Ville :	
Pays :	
Date de commencement (mois année) :	
Date d'achèvement (mois année) :	
Description du projet :	
<b>Client</b> Nom de l'organisation :	



**Tableau 1.1.L**

**Tableau 1.1.L Expérience du surintendant de chantier**

**Projet n° 3**

Nom du projet :	
Valeur totale de la <b>maçonnerie à valeur patrimoniale</b> composante des travaux (hors taxes) :	
Adresse :	
Ville :	
Pays :	
Date de commencement (mois année) :	
Date d'achèvement (mois année) :	
Description du projet :	
<b>Client</b> Nom de l'organisation :	

### **Point 1.1.M Expérience du maître maçon tailleur de pierre**

1. Le **maître maçon tailleur de pierre** doit avoir un minimum de dix (10) années d'expérience dans la gestion globale, l'organisation des intervenants de second œuvre et la planification des projets de maçonnerie.
2. Le maître maçon tailleur de pierre doit avoir trois (3) **projets achevés** dont chacun répond aux critères suivants :
  1. Les **projets achevés** doivent chacun avoir une valeur minimum de 400 000 \$ (hors taxes).
  2. Les **projets achevés** doivent avoir été réalisés au cours des dix (10) dernières années.

La **maçonnerie à valeur patrimoniale en sous-traitance** peut comprendre un **maître maçon tailleur de pierre** qui possède l'expérience requise sur les projets réalisés sous un autre entrepreneur général.

Tableau 1.1.M doit être rempli pour que la soumission soit jugée recevable.

## Tableau 1.1.M

### Tableau 1.1.M Expérience du maître maçon tailleur de pierre

Nom du **maître maçon tailleur de pierre** qui sera utilisé pour ce projet : \_\_\_\_\_

1. Est-ce que le **maître maçon tailleur de pierre** a un minimum de dix (10) années d'expérience dans la gestion globale et la planification des projets de construction?

OUI\_\_\_ NON\_\_\_

2. Identifier les projets pour valider l'**expérience du maître maçon tailleur de pierre** :

#### Projet n ° 1

Nom du projet :	
Valeur totale de la <b>maçonnerie à valeur patrimoniale</b> composante des travaux (hors taxes) :	
Adresse :	
Ville :	
Pays :	
Date de commencement (mois année) :	
Date d'achèvement (mois année) :	
Description du projet :	
<b>Client</b> Nom de l'organisation :	

## Tableau 1.1.M

### Tableau 1.1.M Expérience du maître maçon tailleur de pierre

#### Projet n ° 2

Nom du projet :	
Valeur totale de la <b>maçonnerie à valeur patrimoniale</b> composante des travaux (hors taxes) :	
Adresse :	
Ville :	
Pays :	
Date de commencement (mois année) :	
Date d'achèvement (mois année) :	
Description du projet :	
<b>Client</b> Nom de l'organisation :	

## Tableau 1.1.M

### Tableau 1.1.M Expérience du maître maçon tailleur de pierre

#### Projet n ° 3

Nom du projet :	
Valeur totale de la <b>maçonnerie à valeur patrimoniale</b> composante des travaux (hors taxes) :	
Adresse :	
Ville :	
Pays :	
Date de commencement (mois année) :	
Date d'achèvement (mois année) :	
Description du projet :	
<b>Client</b> Nom de l'organisation :	

## Tableau 1.1.N

### Tableau 1.1.N Expérience de la personne responsable du mélange à mortier

Nom de la **personne responsable du mélange à mortier** qui sera utilisé pour ce projet : \_\_\_\_\_

1. Est-ce que la **personne responsable du mélange à mortier** a un minimum de cinq (5) années d'expérience dans la gestion globale et la planification des projets de construction?

OUI\_\_\_ NON\_\_\_

2. Identifier les projets pour valider l'**expérience de la personne responsable du mélange à mortier** :

#### Projet n ° 1

Nom du projet :	
Valeur totale de la <b>maçonnerie à valeur patrimoniale</b> composante des travaux (hors taxes) :	
Adresse :	
Ville :	
Pays :	
Date de commencement (mois année) :	
Date d'achèvement (mois année) :	
Description du projet :	
<b>Client</b> Nom de l'organisation :	

## Tableau 1.1.N

### Tableau 1.1.N Expérience de la personne responsable du mélange à mortier

#### Projet n ° 2

Nom du projet :	
Valeur totale de la <b>maçonnerie à valeur patrimoniale</b> composante des travaux (hors taxes) :	
Adresse :	
Ville :	
Pays :	
Date de commencement (mois année) :	
Date d'achèvement (mois année) :	
Description du projet :	
<b>Client</b> Nom de l'organisation :	

## Tableau 1.1.N

### Tableau 1.1.N Expérience de la personne responsable du mélange à mortier

#### Projet n ° 3

Nom du projet :	
Valeur totale de la <b>maçonnerie à valeur patrimoniale</b> composante des travaux (hors taxes) :	
Adresse :	
Ville :	
Pays :	
Date de commencement (mois année) :	
Date d'achèvement (mois année) :	
Description du projet :	
<b>Client</b> Nom de l'organisation :	





Description et lieu des travaux	N° du contrat
	N° du projet

Nom de l'assureur, du courtier ou de l'agent	Adresse (numéro, rue)	Ville	Province	Code postal
--	-----------------------	-------	----------	-------------

Nom de l'assureur, du courtier ou de l'agent	Adresse (numéro, rue)	Ville	Province	Code postal
--	-----------------------	-------	----------	-------------

Assuré additionnel  
**Sa Majesté la Reine du chef du Canada représentée par le ministre de l'Environnement, agissant pour le compte de l'Agence Parcs Canada.**

Type d'assurance	Nom de l'assureur et numéro de la police	Date d'entrée en vigueur J / M / A	Date d'expiration J / M / A	Limites de la responsabilité		
<input checked="" type="checkbox"/> Responsabilité civile commerciale  <input type="checkbox"/> Responsabilité civile complémentaire/excédentaire				Par sinistre	Global général annuel	Global – Risque après travaux
				\$	\$	\$
<input type="checkbox"/> Responsabilité civile complémentaire/excédentaire				\$	\$	\$
<input checked="" type="checkbox"/> Assurance des chantiers/risques d'installation				\$		
<input type="checkbox"/> Responsabilité en matière de pollution				\$		Global
						\$
<input type="checkbox"/> Responsabilité maritime				\$		
<input type="checkbox"/> Responsabilité aérienne				\$		Global
						\$
<input type="checkbox"/> Ajouter tout autre type d'assurance requis				\$		

**J'atteste que les polices ci-dessus ont été émises par des assureurs dans le cadre de leurs activités d'assurance au Canada et que ces polices sont présentement en vigueur et comprennent les garanties et dispositions applicables de la page 2 de l'attestation d'assurance, incluant le préavis d'annulation ou de réduction de garantie.**

Nom de la personne autorisée à signer pour le compte de l'assureur (représentant, agent, courtier)	Numéro de téléphone
Signature	Date J / M / A



<p>Généralités</p> <p>Les polices exigées à la page 1 de l'attestation d'assurance doivent être en vigueur et doivent inclure les garanties énumérées sous le type d'assurance correspondant de cette page-ci.</p> <p>Les polices doivent assurer l'entrepreneur et doivent inclure, en tant qu'assuré additionnel, Sa Majesté la Reine du chef du Canada représentée par le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux.</p> <p>Les polices d'assurance doivent comprendre un avenant prévoyant la transmission au Canada d'un préavis écrit d'au moins trente (30) jours en cas d'annulation de l'assurance ou de toute réduction de la garantie d'assurance.</p> <p>Sans augmenter la limite de responsabilité, la police doit couvrir toutes les parties assurées dans la pleine mesure de la couverture prévue. De plus, la police doit s'appliquer à chaque assuré de la même manière et dans la même mesure que si une police distincte avait été émise à chacun d'eux.</p>	<p>Responsabilité civile commerciale</p> <p>La garantie d'assurance fournie ne doit pas être substantiellement inférieure à la garantie fournie par la dernière publication du formulaire BAC 2100.</p> <p>La police d'assurance doit inclure ou avoir un avenant pour l'inclusion d'une protection pour les risques et dangers suivants si les travaux y sont assujettis</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>(a) dynamitage;</li> <li>(b) battage de pieux et travaux de caisson;</li> <li>(c) reprise en sous-œuvre;</li> <li>(d) enlèvement ou affaiblissement d'un support soutenant une structure ou un terrain, que ce support soit naturel ou non, si le travail est exécuté par l'entrepreneur assuré.</li> </ul> <p>La police doit comporter les limites inférieures suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) un « plafond par sinistre » d'au moins 5 000 000 \$;</li> <li>b) un « plafond global général » d'au moins 10 000 000 \$ par année d'assurance, si le contrat d'assurance est assujetti à une telle limite;</li> <li>c) un « plafond pour risque produit/après travaux » d'au moins 5 000 000 \$.</li> </ul> <p>Une assurance responsabilité civile complémentaire ou excédentaire peut être utilisée pour atteindre les plafonds obligatoires.</p>	<p>Assurance des chantiers/risques d'installation</p> <p>La garantie d'assurance fournie ne doit pas être inférieure à la garantie fournie par la plus récente édition des formulaires BAC 4042 et BAC 4047.</p> <p>Le contrat doit permettre la mise en service et l'occupation du projet, en totalité ou en partie, pour les fins auxquelles le projet est destiné à son achèvement.</p> <p>Le contrat d'assurance peut exclure ou avoir un avenant pour l'exclusion d'une garantie pour les pertes et dommages occasionnés par l'amiante, les champignons et spores, la cybercriminalité et le terrorisme.</p> <p>La police doit avoir un plafond qui n'est pas inférieur à la somme de la valeur du contrat, plus la valeur déclarée (s'il y a lieu) dans les documents contractuels de tout le matériel et équipement fourni par le Canada sur le chantier pour être incorporé aux travaux achevés et en faire partie. Si la valeur des travaux est modifiée, la police doit être modifiée pour refléter la valeur révisée du contrat.</p> <p>Le contrat d'assurance doit stipuler que toute indemnité en vertu de celui-ci doit être payée au Canada ou selon les directives du Canada conformément à la CG10.2, « Indemnité d'assurance » (<a href="https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R/R2900D/2">https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R/R2900D/2</a>).</p>
<p><b>Assurance de responsabilité des entrepreneurs en matière de pollution</b></p> <p>La police doit avoir un plafond équivalent à celui habituellement fixé pour un contrat de cette nature; toutefois, le plafond ne doit pas être inférieur à 1 000 000 \$ par incident ou par événement et suivant la garantie globale.</p>	<p><b>Responsabilité maritime</b></p> <p>La garantie d'assurance doit être fournie par une police d'assurance protection et indemnisation mutuelle et doit comprendre une responsabilité additionnelle en matière de collision et de pollution.</p> <p>L'assurance doit être souscrite auprès d'un membre du groupe international de sociétés d'assurance mutuelle, ou avec un marché fixe, et le montant ne doit pas être inférieur aux limites fixées par la <i>Loi sur la responsabilité en matière maritime</i>, L.C. 2001, ch. 6. La protection doit comprendre les membres d'équipage, s'ils ne sont pas couverts par l'assurance contre les accidents du travail du territoire ou de la province ayant juridiction sur ces employés.</p> <p>La police doit renoncer à tout droit de subrogation contre le Canada, représenté par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, relativement à toute perte ou tout dommage au navire, peu importe la cause.</p>	<p><b>Responsabilité aérienne</b></p> <p>La garantie d'assurance doit inclure la responsabilité aérienne pour les blessures corporelles (y compris les blessures subies par les passagers) et les dommages matériels d'un montant minimum de 5 000 000 \$ par incident ou par sinistre et suivant le plafond global.</p>